

Revue européenne de Droit bancaire & financier

European banking & financial law journal

EUREDIA

2005 • 2

Trimestriel / Quarterly



*The risk of the mortgage - mortgagor guarantee: justifications and legal regulation
of the EU Mortgage Directive*

Marcela GAYBOR

*Unfair commercial practices and integrated credit market services market
as a source of opportunity*

Gabriela DIEZ HENDINO

*La loi de cassation française, 4 mars 2005, Hubert V et autre v/ Hypothécaire AXA Bank
sur la prestation de services dans le secteur bancaire, copie un arrêt de l'Assemblée Plénière
de la Cour de cassation française¹*

Blanche SOUSI

CJEU, 7 septembre 2004, C-316/02, Commission of the European Communities v.

Grand Duchy of Luxembourg et CJEU, 7 septembre 2004, case C-317/02,

Commission of the European Community Finance

Yves THIERY and An DE GRAVE

*Le droit des intérêts en cas de révocation d'un contrat de crédit conclu par démarchage à domicile
et quelques remarques sur les conclusions de l'avocat général Léger dans l'affaire Crailsheimer Volksbank*

François MÜLLER-IBOUD

BRUYLANT

Trimestriel / Quarterly - Bureau de dépôt - Bruxelles X - Parution : Juillet 2005

Sommaire/Contents

Articles

The work of the mortgage credit forum group : a first step towards deeper integration in the EU Mortgage Market?

Marcela Gaybor 117

Unfair commercial practices and an integrated retail financial services market : a window of opportunity?

Gabriela Diezhandino 135

Jurisprudences

Cour de cassation française, 4 mars 2005, Hubert X et autre/An-Hyp (devenue Axa Bank). Libre prestation de services dans le secteur bancaire : enfin un arrêt de l'Assemblée Plénière de la Cour de cassation française !

Note: Blanche Soussi 161

CJEC, 7 Septembre 2004, C-346/02, Commission of the European Communities v. Grand Duchy of Luxembourg et CJEC 7 Septembre 2004, case C-347/02, Commission of the European Community/France.

Note: Yves Thiery and An De Graeve 169

Du paiement des intérêts en cas de révocation d'un contrat de crédit conclu par démarchage à domicile – Quelques remarques sur les conclusions de l'avocat général Léger dans l'affaire *Crailsheimer Volksbank*

Till Müller-Ibold 185